

Programme Grande Ecole
Concours d'accès en 4^{ème} année
Session de Septembre 2015
Epreuve de spécialité
« Management Des Ressources
Humaines »
Durée : 3 heures

Partie I : Droit Social (6 points)

Répondez aux questions suivantes :

La société anonyme Atlas Tuiles est installée à El Jadida. Elle fabrique et commercialise des tuiles mécaniques pour le bâtiment sur l'ensemble du territoire marocain. Elle compte actuellement 118 salariés.

Monsieur Chahid vient de prendre, il y a deux jours, le poste de **directeur des ressources humaines**. Il a trouvé sur son bureau un certain nombre de dossiers à traiter en urgence. Vous êtes le conseiller juridique de la société et Monsieur Chahid vous consulte sur ces différents dossiers.

1 - Dossier 1 : «Monsieur Abdelkader, licenciement»

Monsieur Abdelkader est l'adjoint du directeur financier depuis 4 ans. Une mésentente persistante avec son supérieur hiérarchique se traduit par des absences nombreuses et répétées qui désorganisent le service. Lors du dernier mois, il n'a été présent qu'une seule semaine. Le prédécesseur de Monsieur Chahid, a licencié Monsieur Abdelkader conformément à la procédure légale. Il a indiqué sur la lettre de licenciement le motif suivant : "incompatibilité d'humeur". Monsieur Chahid apprend que Monsieur Abdelkader vient de poursuivre la société en justice.

Monsieur Chahid souhaite :

- **connaître les bases juridiques sur lesquelles le salarié s'est appuyé pour agir devant la justice ;**
- **et savoir si, dans cette affaire, Monsieur Abdelkader peut obtenir satisfaction et avoir gain de cause face à la société.**

2- Dossier 2 : «Madame Samira, rupture d'un contrat à durée déterminée»

Madame Samira a été embauchée sous contrat à durée déterminée, sans terme précis, pour remplacement d'une salariée malade, Madame Camélia, sur le poste de secrétaire du service commercial. Le quatrième mois, le directeur commercial annonce à Madame Samira qu'il met un terme à son contrat, dans la mesure où Madame Camélia reprend son poste, sa santé étant parfaitement rétablie. Madame Samira vient d'engager une procédure juridique.

La société Atlas Tuiles risque-t-elle une condamnation par la justice à la suite de l'action de Madame Samira ?

3- Dossier 3 : «Madame Touria, congé de maternité»

Madame Touria est mariée avec son collègue Monsieur Tarik, responsable de la gestion des stocks. Elle est déjà mère de 2 enfants et attend un troisième. Son congé-maternité débute le 6 septembre. Le responsable du service a rédigé de multiples rapports dans les mois précédents ce congé, indiquant une incompétence professionnelle caractérisée reposant visiblement sur des éléments objectifs, précis et imputables à Madame Touria. Cependant les rapports successifs ne relèvent pas de faute grave.

Monsieur Chahid vous demande s'il peut licencier Madame Touria pendant son congé-maternité, en raison du contenu des différents rapports de son chef de service. Dans la négative, dans quel délai pourra-t-il le faire ?

Questionnaire : Cocher la bonne réponse

Q1. La durée du congé de maternité légale est de :

- 10 semaines
- 14 semaines
- 15 semaines

Q2. Est-ce que l'employeur est tenu de rémunérer la salariée en congé de maternité ? Argumentez votre réponse.

- OUI
- NON

Q3. Est-ce que le repos hebdomadaire doit nécessairement prendre place le Dimanche ? Argumentez votre réponse.

- OUI
- NON

Q4. Quelle est la durée hebdomadaire légale du travail au Maroc ?

- 35 heures
- 40 heures
- 44 heures

Partie II : Comptabilité des charge de personnel (8 points)

1. Vous passez un stage dans l'entreprise « MAROC TEXTILE » et le directeur financier vous confie le dossier Charge de Personnel du mois d'avril 2015 de M. BENJELLOUN comprenant les informations suivantes :

- Salaire de base	10.500
- Prime d'ancienneté	1.800
- Indemnité pour frais de bureau	3.000
- Prime de transport	1.000
- Logement (AEN)	2.000
- Indemnité de nourriture	450

Le salarié :

- Cotise à la **CNSS**.
- Cotisent à la **CIMR** au taux de 6 %.
- Cotisent à une assurance groupe au taux de 4,5 % du salaire de base

Travail à faire :

Etablir la fiche de paie de M. BENJELLOUN du mois d'Avril 2015.

Barème de la prime d'ancienneté :

Nombre d'année d'ancienneté	Taux
0 – 2 ans	0%
2 ans - 5 ans	5%
5 ans -12 ans	10%
12 ans - 20 ans	15%
Au-delà de 20 ans	20%

Barème mensuel de l'IR :

TRANCHES	TAUX	SOMME A DEDUIRE
0 – 2.500	0%	0
2.500,66 – 4.166,34	10%	250
4.167,33 – 4.999,33	20%	666,67
5.000,33 – 6.666,67	30%	1.166,67
6.667,75 – 15.000	34%	1.433,33
Plus de 15.001,08	38%	2.033,33

Questionnaire :

Q1. Quels sont les éléments qui constituent le salaire brut ?

Q2. Quelles sont les retenues à la source prévues par la législation marocaine ?

Q3. Une prime peut être définie comme étant :

- Des rémunérations accessoires accordées au salarié à titre d'encouragement ou de récompense pour l'effort qu'il a accompli
- Des sommes allouées au salarié pour compensation de frais supportés dans l'exercice de son travail ou en réparation d'un dommage ou d'un préjudice
- Des libéralités attribuées au salarié en plus de salaire de base

Q4. Les avantages accordés au salarié peuvent être :

- En Nature
- En Argent
- En Nature et en Argent

Q 5. Le régime de cotisation à la CIMR est

- Obligatoire
- Facultatif

Q6. Cochez les éléments constituant des retenues à la source (plusieurs réponses possibles) :

- Caisse nationale de sécurité sociale – CNSS
- Oppositions sur salaire
- Caisse interprofessionnelle marocaine de retraite – CIMR
- Impôt sur le revenu – IR
- Assurances
- Cessions de salaires
- Assurance maladie obligatoire – AMO
- Gratifications

Partie III : Fonction RH (6 points) : Répondez en une dizaine de lignes à chacune des deux questions suivantes

- 1. La Fonction RH a considérablement évolué ces dernières années, ce qui a poussé les entreprises à lui attribuer de nouveaux rôles et de nouveaux défis. Quels sont, à votre avis, ces nouveaux rôles et ces nouveaux défis.**
- 2. Quel est, à votre avis, l'impact de la formation professionnelle sur le salarié d'un côté et sur l'entreprise de l'autre ?**